

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal tenue le mardi 3 avril 2018 à 20 h, au local de l'Âge d'or des Éboulements sous la présidence du maire Pierre Tremblay et à laquelle il y avait quorum.

Étaient présents : Mario Desmeules  
Emmanuel Deschênes  
Johnny Gauthier  
Jimmy Perron  
Diane Tremblay

Était absente : Sylvie Bolduc

### **ORDRE DU JOUR**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MARS 2018
3. ADOPTION DES COMPTES
4. AVIS DE MOTION « RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À LA DIRECTRICE-GÉNÉRALE LE POUVOIR DE FORMER DES COMITÉS DE SÉLECTION »
5. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 205-18 « RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À LA DIRECTRICE-GÉNÉRALE LE POUVOIR DE FORMER DES COMITÉS DE SÉLECTION »
6. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N<sup>o</sup> DM 72-2018 AU 3341, ROUTE DU FLEUVE
7. DEMANDE DE PIIA – MUSÉE MARITIME – NOUVEL AFFICHAGE
8. DEMANDE DE PIIA – MUSÉE MARITIME – PLATE-FORME LUDIQUE
9. ACQUISITION DE LA SUITE OFFICE POUR LES ORDINATEURS DES CONSEILLERS ET DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
10. RÉSOLUTION « PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL — VOLET — REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES »
11. FORMATION DU COMITÉ – SÉCURITÉ CIVILE
12. FORMATION RCR/DEA ET SECOURISTE ANAPHYLAXIE POUR LES POMPIERS
13. SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À FOURNITURE DE SERVICES EN MATIÈRE DE GESTION ET DE PRÉVENTION DES INCENDIES PAR LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL
14. SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À LA COORDINATION PAR LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE L'APPLICATION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE
15. AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE DONNER L'ACCÈS AUX DONNÉES COMMUNIQUÉES AU MINISTRE EN VERTU DE L'ARTICLE 34 DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE AU COORDONNATEUR RÉGIONAL EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE CHARLEVOIX (LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE BAIE-SAINT-PAUL)
16. AUTORISATION DONNÉE AU COORDONNATEUR DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE (LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE BAIE-SAINT-PAUL) AUPRÈS DE LA CENTRALE D'APPELS D'URGENCE CHAUDIÈRES-APPALACHES (C.A.U.C.A)
17. RÈGLEMENT ARDEL ÉLECTRIQUE INC.
18. CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC
19. DEMANDE DE DON
  - LA DÉBÂCLE DE CHARLEVOIX
  - ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE CHARLEVOIX

- 20. REPRÉSENTATION
- 21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

## PROCÈS-VERBAL

### 60-04-18 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

### 61-04-18 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018 et de la séance extraordinaire du 27 mars 2018

Il est proposé par Jimmy Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018 soit accepté.

Il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2018 soit accepté.

### 62-04-18 Adoption des comptes

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes telle que présentée ci-dessous soit adoptée.

#### GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

GIRARD HUGO	203.77 \$
RGBG INC.	550.00 \$
BELL CANADA	526.80 \$
BELL MOBILITÉ CELL	135.50 \$
CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES EN CHARLEVOIX	100.00 \$
CHEZ S. DUCHESNE INC.	206.91 \$
CORPORATE EXPRESS CANADA INC.	285.44 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	185.30 \$
DÉRY TÉLÉCOM	41.34 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS	36.00 \$
ÉQUIPEMENTS GMM	380.51 \$
GAGNÉ LETARTE SENCRL	1 390.92 \$
HYDRO-QUÉBEC	83.65 \$
MRC DE CHARLEVOIX	30.42 \$
MJS INC.	9 951.66 \$
POINT CO	11 210.06 \$
REMBOURSEMENT PETITE CAISSE	112.70 \$
SOCAN	212.78 \$
SONIC	1 843.03 \$
STÉPHANE BRISSON ARPENTEUR-GÉOMÈTRE	1 023.28 \$
VISA (L'Allegro)	20.50 \$
VISA (Les Éditions)	134.30 \$
VISA (Pierre Narcisse)	19.25 \$
VITRERIE CÔTÉ	558.17 \$
	<b>29 242.29 \$</b>

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE

ARÉO-FEU	1 121.63 \$
BELL CANADA	193.08 \$
BELL MOBILITÉ PAGET	372.74 \$
BRIGADE DES POMPIERS	4 527.00 \$
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	184.54 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	6.89 \$
ESSO	347.14 \$
EXTINCTEURS CHARLEVOIX INC.	68.76 \$

INFO PAGE	95.37 \$
QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY & FILS INC.	139.09 \$
	<b>7 056.24 \$</b>

**VOIRIE-TRANSPORT**

ATELIER MÉCANIQUE DUFOR	178.90 \$
BAIE-SAINT-PAUL CHRYSLER	18 165.32 \$
BELL CANADA	193.07 \$
BELL MOBILITÉ	116.00 \$
CHEMIN DE FER CHARLEVOIX INC.	1 227.07 \$
DAVID VILLENEUVE PHARMACIEN INC.	44.81 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	122.44 \$
ESSO	3 506.40 \$
EXCAVATION JONATHAN BOIVIN	643.86 \$
F. MARTEL ET FILS INC.	55.74 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES INC.	100.53 \$
HYDRO-QUEBEC	295.26 \$
LAROUCHE LETTRAGE ET GRAVURE	68.99 \$
PIÈCES D'AUTO LA MALBAIE	146.42 \$
SERVICE CT	919.80 \$
TREMBLAY & FORTIN ARPENTEURS-GÉOMÈTRES	3 737.86 \$
	<b>29 522.47 \$</b>

**ÉCLAIRAGE DE RUES**

HYDRO-QUÉBEC	788.13 \$
	<b>788.13 \$</b>

**AQUEDUC**

BELL MOBILITÉ CELL.	40.47 \$
CHEMIN DE FER CHARLEVOIX INC.	258.69 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	454.15 \$
POSTES CANADA	122.00 \$
	<b>875.31 \$</b>

**ASSAINISSEMENT DES EAUX**

	300.00 \$
GAUTHIER CLAUDE	188.78 \$
BELL CANADA	4 174.19 \$
SQAE	<b>4 662.97 \$</b>

**LOISIRS ET CULTURE**

	200.00 \$
TURCOTTE SARA PIER	203.40 \$
BELL CANADA	212.78 \$
SOCAN	351.00 \$
GROUPE ULTIMA INC.	<b>967.18 \$</b>

**FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE**

	2 367.15 \$
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	<b>2 367.15 \$</b>

**TOTAL** **75 481.74 \$**

**63-04-18 Avis de motion « Règlement déléguant à la directrice-générale le pouvoir de former des comités de sélection »**

**CONFORMÉMENT** à l'article 445 du Code municipal, Diane Tremblay, conseillère, donne avis de motion de la présentation d'un règlement déléguant à la directrice-générale le pouvoir de former des comités de sélection.

**CONFORMÉMENT** à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

**64-04-18 Demande de dérogation mineure n° DM72-2018 au 3341, route du Fleuve**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure au 3341, route du Fleuve aux fins d'autoriser la construction d'un garage en cour avant, et ce, sans respecter les conditions prescrites à l'article 5.2.1, alinéa 3 a-b-c et d, du règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité des Éboulements;

**CONSIDÉRANT** la forme atypique du terrain qui ne laisse aucun autre endroit où implanter le bâtiment;

**CONSIDÉRANT** que cette dérogation ne cause aucun préjudice à la propriété voisine;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du CCU;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'autoriser la construction d'un garage en cour avant sur la propriété sise au 3341, route du Fleuve.

**65-04-18 Demande de PIIA – Musée maritime – nouvel affichage**

**CONSIDÉRANT** que le Musée maritime de Charlevoix a déposé une demande de PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale) afin d'obtenir leur permis pour l'installation d'un nouvel affichage;

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble des interventions visées par leur demande répond aux objectifs et critères exigés par le PIIA;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du CCU à la suite de l'étude du dossier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'accepter la demande de PIIA pour l'installation d'un nouvel affichage en remplacement et au même endroit que l'affichage actuel.

**66-04-18 Demande de PIIA – Musée maritime – plate-forme en bois (secteur ludique)**

**CONSIDÉRANT** que le Musée maritime de Charlevoix a déposé une demande de PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale) afin d'obtenir leur permis pour l'installation d'une plate-forme en bois;

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble des interventions visées par leur demande répond aux objectifs et critères exigés par le PIIA;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du CCU à la suite de l'étude du dossier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'accepter la demande de PIIA pour l'installation d'une plate-forme en bois dans le secteur ludique.

**67-04-18 Acquisition de la suite Office pour les ordinateurs des conseillers et du directeur des travaux publics**

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'acquérir la suite Office pour les huit ordinateurs des conseillers et du directeur des travaux publics au coût de 2 632 \$ excluant les taxes.

**68-04-18 Résolution « Programme réhabilitation du réseau routier local – Volet redressement des infrastructures routières locales**

**ATTENDU QUE** la municipalité des Éboulements a pris connaissance des modalités d'application du Programme réhabilitation du réseau local - Volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

**ATTENDU QUE** la municipalité des Éboulements désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Charlevoix a obtenu un avis favorable du MTMDET;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le conseil de la municipalité des Éboulements autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

**69-04-18 Formation du comité — Sécurité civile**

Il est proposé par Jimmy Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le comité de la Sécurité civile soit formé par les personnes suivantes :

- Linda Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière
- Danièle Tremblay, secrétaire-trésorière adjointe
- Diane Tremblay, conseillère
- Grégoire Bouchard, directeur des travaux publics et chef pompier
- Jacques Larose, citoyen de la municipalité.

**70-04-18 Formation RCR/DEA et secouriste anaphylaxie pour les pompiers**

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'accepter l'offre de service de la Ville de Baie St-Paul pour la formation RCR/DEA + secouriste anaphylaxie des pompiers au coût de 1 724.63 \$ incluant les taxes.

**71-04-18 Signature de l'entente relative à la fourniture de services en matière de gestion et de prévention des incendies par la Ville de Baie-Saint-Paul**

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'autoriser Linda Gauthier, directrice générale et Pierre Tremblay, maire, à signer l'entente relative à la fourniture de services en matière de gestion et de prévention des incendies par le Ville de Baie-Saint-Paul.

**72-04-18 Signature de l'entente relative à la coordination par la Ville de Baie St-Paul de la mise en œuvre et de l'application du schéma de couverture de risques incendie**

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'autoriser Linda Gauthier, directrice générale et Pierre Tremblay, maire, à signer l'entente relative à la coordination par la Ville de Baie St-Paul de la mise en œuvre et de l'application du schéma de couverture de risque incendie.

**73-04-18 Autorisation auprès du ministère de la Sécurité publique de donner l'accès aux données communiquées au ministre en vertu de l'article 34 de la loi sur la Sécurité incendie au coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté de Charlevoix (Le service de sécurité incendie de Baie-Saint-Paul)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité des Éboulements communique au ministre de la Sécurité publique, en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie, tous les renseignements relatifs aux incendies survenus sur son territoire.

**CONSIDÉRANT QUE** les renseignements communiqués au ministre de la Sécurité publique par la municipalité des Éboulements sont stockés dans une banque de données administrée par le ministère de la Sécurité publique.

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre de la Sécurité publique ne peut, en vertu de l'article 150 de la Loi sur la sécurité incendie, révéler les renseignements relatifs au point d'origine, aux causes probables ou aux circonstances d'un incendie qui lui ont été communiqués en application de l'article 3, ni communiquer un document obtenu en vertu de cet article sans le consentement de son auteur.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité des Éboulements souhaite que le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté de Charlevoix (le service de sécurité incendie de Baie-Saint-Paul) ait accès aux renseignements communiqués par elle au ministre de la Sécurité publique, lesquels sont stockés dans une banque de données administrée par le ministère de la Sécurité publique.

**CONSIDÉRANT QUE** le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté de Charlevoix (le service de sécurité incendie de Baie-Saint-Paul) doit obtenir un privilège d'accès aux renseignements communiqués au ministre par la municipalité des Éboulements en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie.

**CONSIDÉRANT QUE** le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté de Charlevoix (le service de sécurité incendie de Baie-Saint-Paul) doit avoir accès à l'ensemble des renseignements communiqués au ministre afin de procéder à la mise en place du programme d'analyse des incidents et établir les activités de prévention et de sensibilisation du public, et ce, de façon annuelle.

**EN CONSÉQUENCE** de ce qui précède, il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil autorise le ministère de la Sécurité publique à donner un privilège d'accès au coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté de Charlevoix (le service de sécurité incendie de Baie-Saint-Paul) afin que ce dernier puisse consulter les renseignements transmis au ministre de la Sécurité publique par la municipalité des Éboulements en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie.

**74-04-18 Autorisation donnée au coordonnateur du schéma de de couverture de risque incendie (Le service de sécurité incendie de Baie-Saint-Paul) auprès de la centrale d'appels d'urgence Chaudières-Appalaches (C.A.U.C.A)**

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité locale peut conclure une entente avec toute autre municipalité relativement à tout ou en partie d'un domaine de leur compétence, et ce, en vertu des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1);

**CONSIDÉRANT** la délégation des responsabilités de la MRC au service de sécurité incendie de la Ville de Baie-Saint-Paul en matière de coordination des actions prévues au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT QUE** l'élaboration du déploiement des ressources et la gestion des entraides et des effectifs doivent être conclus avant de soumettre le schéma de couverture de risques en sécurité incendie à sa révision auprès du Ministère de la sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** les statistiques doivent être disponibles au coordonnateur afin de remettre au Ministère de la sécurité publique de façon annuelle, les rapports requis découlant des actions et objectifs cités au schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE,** les statistiques doivent être disponibles au coordonnateur afin de voir à la réalisation et à l'avancement des actions, programmes et objectifs cités au schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

**EN CONSÉQUENCE** de ce qui précède, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil accorde au coordonnateur (le service de sécurité incendie de Baie-Saint-Paul), le droit de :

- Procéder à la demande de consultation et à la modification des protocoles d'appel auprès de la centrale C.A.U.C.A;
- Consulter et recevoir les cartes d'appels;
- Demander et consulter les statistiques annuelles de la centrale C.A.U.C.A;
- Soumettre à la centrale C.A.U.C.A des modèles de déploiement et de gestion des entraides;
- Demander l'accès aux enregistrements des bandes audio.

**QUE**, avant de procéder à tout changement auprès de la centrale C.A.U.C.A, le coordonnateur devra avoir l'autorisation du responsable désigné en sécurité incendie de la municipalité;

**QUE** le directeur de la sécurité publique de la Ville de Baie-Saint-Paul, **Alain Gravel**, son assistant-chef, **Jean-François Dubé** et le lieutenant-coordonnateur **Sébastien Davis** soient les seuls mandatés à faire ces demandes auprès de la centrale C.A.U.C.A pour ce qui précède.

#### **75-04-18 Règlement Ardel Électrique inc.**

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- de verser la somme de 6 213.80 \$ à Ardel Électrique inc. en paiement total et final pour le remplacement et l'installation des luminaires DEL sur le territoire de la municipalité.

#### **76-04-18 Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec**

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'autoriser Linda Gauthier, directrice-générale, à assister au congrès de l'ADMQ qui aura lieu les 13, 14 et 15 juin 2018 au Centre des congrès des Québec au coût de 569 \$ excluant les taxes;  
- de défrayer les coûts de transports et d'hébergement qui y sont rattachés.

#### **77-04-18 Demande de don :**

- La Dêbâcle de Charlevoix
- Association des personnes handicapées de Charlevoix

Il est proposé par Johnny Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- de défrayer le coût de 91.24 \$ pour un billet de La Dêbâcle de Charlevoix;  
- de défrayer le coût de 50 \$ pour deux billets pour le souper soulignant le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'Association le 28 avril 2018.

#### **Représentation**

Les membres du conseil informent l'assemblée des différentes représentations effectuées au cours des dernières semaines.

#### **Certificat de crédit**

Je soussignée, Linda Gauthier, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière



**78-04-18 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20 h 55, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

---

Pierre Tremblay  
Maire

---

Linda Gauthier  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière